

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Session : \_\_\_\_\_

# LIVRET DE FORMATION À LA SECURITÉ

## FAMILLE DES MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES



*Livret réalisé par les enseignants des différentes filières de l'établissement sous la coordination du DDF (Hervé JOSSE)*

## Sommaire du livret de sécurité

- Objectif du livret	page 2
- Règlement des ateliers	pages 3 - 6
- Les EPI	pages 7 - 8
- L'ordre et la propreté du plateau technique- Vestiaires	pages 9
- La gestion des déchets	page 10
- Les équipements pédagogiques et le matériel	page 11
- Précautions liées aux produits chimiques	pages 12 - 14
- Les fiches sécurité machines et produits	page 15
- La manutention manuelle et PRAP	page 16
- Formations SST/ habilitations électriques	page 17
- Permis d'utilisation d'équipement/ évaluations	pages 18 – 22
- Signature et engagement	Page 23

## Objectif du livret de sécurité

La **santé** et la **sécurité au travail** sont des enjeux majeurs dans un parcours professionnel afin de se préserver des accidents du travail, prévenir les maladies professionnelles et exécuter en toute sécurité les travaux.

Ce livret de sécurité comporte le recensement des principaux risques spécifiques au métier, ainsi que la présentation des moyens de maîtrise destinés à se protéger de ces risques. Ce sont souvent des gestes simples à appliquer

Ce livret servira de fait à l'information en matière de prévention des risques professionnels, de « sécurisation des conditions de travail » et de protection de l'environnement.

Ce livret de formation à la sécurité a pour objectif :

- d'attester que vous avez suivi une formation à l'utilisation des produits dangereux et machines dangereuses.
- de vous sensibiliser aux risques présents dans les ateliers pédagogiques
- de vous rendre vigilant lors des activités pédagogiques.

Des évaluations permettront de s'assurer des connaissances et des compétences acquises.

Ces évaluations pourront prendre diverses formes : questions ouvertes, QCM, mises en situation.

Un avis médical sera donné par le médecin scolaire qui attestera votre aptitude à utiliser les produits dangereux et machines dangereuses.

## Règlement intérieur des ateliers

Les activités aux ateliers s'inscrivent dans l'organisation pédagogique générale mais s'en distinguent par la nature des travaux effectués.

L'accès des ateliers est interdit à toute personne étrangère au lycée sans autorisation préalable.

### **1. Tenue vestimentaire :**

Les **Équipements de Protection Individuelle** doivent être portés obligatoirement par les professeurs et les élèves.

Aux ateliers de maintenance industrielle, automobile et motocycles la tenue réglementaire est :

- Pour les professeurs : chaussures de sécurité et blouse
- Pour les élèves : chaussures de sécurité et combinaison de couleur avec le nom de l'élève
  - Verte pour la maintenance industrielle (blouson/tee-shirt à manches longues/pantalon) \*
  - Grise pour la maintenance automobile (blouson/tee-shirt à manches longues/pantalon) \*
  - Noire pour la maintenance motocycles et la famille des métiers de la maintenance des matériels et des véhicules (blouson/tee-shirt à manches longues/pantalon) \*
  - Bleu marine pour la filière des métiers de l'électricité (blouson/tee-shirt à manches longues/pantalon) \*

\* Les élèves devront obligatoirement porter le tee-shirt à manches longues prévu dans la tenue.

Aux ateliers d'horlogerie la tenue réglementaire est :

- Pour les professeurs : chaussures de sécurité et blouse grise coton dans les salles C005 à C007, chaussons et blouse blanche coton dans les salles C106 à C108.

- Pour les élèves : chaussures de sécurité et blouse grise coton (avec le nom de l'élève) dans les salles C005 à C007, chaussons et blouse blanche coton (avec le nom de l'élève) dans les salles C106 à C108.

La tenue exigée doit être propre et non flottante

Un vestiaire est mis à la disposition des élèves pour le rangement :

- Pendant les heures d'atelier : de sa tenue de ville
- En dehors des heures d'atelier : de sa tenue de travail, ses chaussures de sécurité et sa caisse à outils

## **2. Déroulement des séances aux ateliers :**

Les consignes de sécurité sont affichées à l'entrée de chaque secteur.

L'accès du bâtiment « ateliers » n'est autorisé qu'en présence d'un professeur. La prise en charge du groupe d'élèves se fera par le professeur :

- Porte N°3 (coté moto) pour les sections de maintenance Automobile, Motocycles et Electrotechnique et 3ème
- Porte N°1 (coté Horlogerie) pour les sections MEI, PROE, Horlogerie et 3ème

Le respect des locaux, du matériel et de l'outillage mis à disposition des élèves est exigé.

La caisse à outils complète est obligatoire lors des travaux pratiques en atelier d'électrotechnique, de maintenance et d'horlogerie

Tout mouvement d'élèves dans les ateliers doit se faire sous la responsabilité du professeur chargé du groupe.

A la fin de chaque séance d'atelier, tout l'outillage doit être remis au magasin, le poste de travail doit être rangé et nettoyé. La sortie des cours ne pourra se faire tant que l'atelier n'est pas rangé et nettoyé.

**Au moment des récréations, les élèves doivent impérativement sortir du bâtiment.**

- Porte N°3 (coté moto) pour les sections de maintenance Automobile, Motocycles et Electrotechnique et 3ème
- Porte N°1 (coté Horlogerie) pour les sections MEI, PROE, Horlogerie et 3ème

Il est interdit de rester dans le hall d'entrée des ateliers

### **3. Sanitaires aux ateliers :**

Des sanitaires sont à la disposition des élèves dans le bâtiment des ateliers :

- Porte N°3 (coté moto) pour les garçons (toutes sections confondues)
- Porte N°1 (coté Horlogerie) pour les filles (toutes sections confondues)

### **4. Sécurité et prévention des accidents :**

Les accidents du travail étant souvent le fait de négligence, il importe que chacun soit vigilant et adopte un comportement responsable pour garantir sa sécurité et celle de l'autre.

En atelier, tout élève reçoit des instructions permanentes de sécurité et de conduite à tenir en cas d'urgence. Ces instructions sont affichées. Il convient à l'utilisateur de les respecter scrupuleusement.

Pour tout opérateur :

- les cheveux longs doivent être attachés
- Les bagues, bracelets, chaînettes, écharpes et montres métalliques doivent être retirés.
- Pas d'écouteurs, pas de nourritures, shorts interdits.

L'intervention sur une machine ou ses organes (courroies, chaînes) suppose son arrêt complet et la pose d'un écriteau sur l'armoire électrique, indiquant le nom de la personne l'ayant apposé, la date et l'heure.

Bien s'assurer de la mise en place des sécurités pour tous les travaux de levage de matériel (pont à colonnes, grue d'atelier).

Signaler immédiatement au professeur tout incident ou anomalie survenant sur une machine.

Le port d'équipements de protection individuels (EPI) complémentaires est obligatoire lors des opérations suivantes :

- soudage : port du masque, tablier et gants
- affûtage : lunettes, gants, serre tête anti-bruit
- meulage : lunettes, gants, serre tête anti-bruit
- nettoyages des pièces : gants, lunettes

L'opérateur reste toujours auprès du poste de travail pendant le fonctionnement du véhicule, des machines-outils ou des systèmes pédagogiques.

La mise sous tension d'équipement électrique ne doit se faire qu'avec l'autorisation du professeur.

Le déplacement des véhicules automobiles de la zone de parking à la zone de travail et inversement ne peut s'effectuer qu'après autorisation du professeur.

L'essence étant inflammable, il est nécessaire d'éviter les projections sur les moteurs et les vêtements.

Il est interdit de jouer avec les soufflettes d'air comprimé.

## **5. Exécution des travaux :**

L'exécution des travaux ou la manipulation d'engins autres que ceux proposés par le professeur est interdite.

L'usage du photocopieur est exclusivement réservé aux professeurs.

Toute détérioration volontaire ou disparition de matériel sera sanctionnée, comme le précise le règlement intérieur de l'établissement.

Tous les postes de travail doivent rester propres et en bon état de fonctionnement

# Les Équipements de Protection Individuelle- EPI

## La sécurité n'arrive pas par accident

Vous êtes responsable d'un environnement de travail sûr et sain.

### Qu'est-ce que l'équipement de protection individuelle (EPI)?

EPI signifie 'équipement de protection individuelle', soit l'équipement que vous utilisez pour garantir votre (propre) sécurité.

Utilisez l'équipement de protection individuelle toujours et partout où cela s'avère nécessaire. Suivez les instructions d'utilisation, entretenez-les bien, et vérifiez régulièrement si la protection suffit toujours.

**Ces 7 conseils vous mettront sur la bonne voie.**

### 1. Protégez votre tête



Porter une **casquette coquée avec une visière courte** offre de la protection et peut prévenir les blessures à la tête..

### 2. Protégez les yeux



Les yeux sont les parties les plus complexes et vulnérables de notre corps. Dans le monde entier, chaque jour 600 personnes souffrent de lésions oculaires pendant le travail. Grâce à de bonnes **lunettes de sécurité**, ce risque diminuera. Pour la soudure avec des rayons infrarouges des **lunettes protectrices ou un masque de soudeur** vous protégeront ! Pour les interventions sur les circuits de climatisation avec des rayons ultraviolets des lunettes protectrices sont également obligatoires.

### 3. Protégez les oreilles



Il est très important de penser à la protection auditive. Les **bouchons d'oreilles** sont très confortables, mais un **serre-tête antibruit** est très utile sur le lieu de travail, car vous pouvez facilement le mettre et l'enlever.





#### 4. Surveillez la respiration

Porter un **masque anti-poussière** au travail, ce n'est pas du luxe, certainement pas quand vous entrez en contact avec des substances dangereuses. 15% des employés dans l'UE respirent des vapeurs, de la fumée, du poudre ou de la poussière lors de l'exécution de leur travail. Les **masques anti-poussière** vous protègent contre des particules fines et d'autres particules dangereuses.



#### 5. Couvrez vos mains des gants adéquats

Les mains et les doigts sont souvent blessés, donc il est nécessaire de les protéger aussi bien que possible. Dépendant du secteur dans lequel vous travaillez, vous pouvez opter pour des **gants multifonctions**:

- protection contre les vibrations
- protection contre les coupures par des matériaux tranchants
- protection contre le froid ou la chaleur
- protection contre les risques bactériologiques
- protection contre les éclaboussures de substances chimiques diluées.
- Protection contre les risques électriques (1000Volt)



#### 6. Protégez les pieds

Vos pieds ont également besoin de protection solide, ainsi les **chaussures de sécurité** (type Sb, S1, S2 ou S3) Une **semelle antidérapante** est utile dans un environnement humide, certainement si vous savez que 16,2 % des accidents de travail est causé par des personnes qui trébuchent ou qui glissent. Des **chaussettes** spéciales peuvent procurer du confort supplémentaire.



#### 7. Portez les bons vêtements de travail

Éviter des accidents est d'importance capitale sur un lieu de travail animé. **Une combinaison**, ou **une veste et un pantalon de sécurité en tissu robuste** préviennent les accidents.

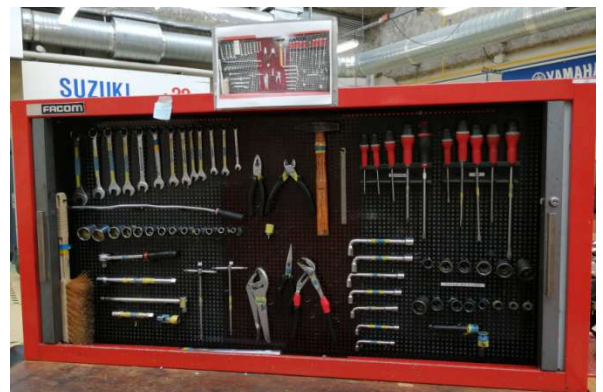
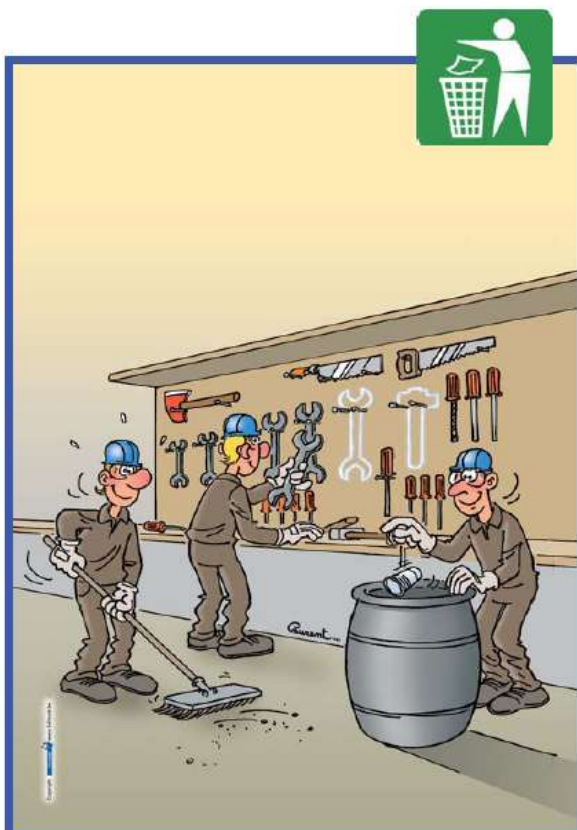
## L'ordre et la propreté du plateau technique et des vestiaires

L'ordre et la propreté du plateau technique en enseignement professionnel sont des atouts majeurs pour la sécurité et l'apprentissage de tous les élèves.

Le plateau technique d'enseignement professionnel doit être rangé à la fin de chaque séance suivant les modalités spécifiques de chaque filière.

Les équipements de travail doivent être rangés dans les emplacements prévus à cet effet.

- Maintenez les accès dégagés. (Portes, zones de circulation, extincteurs)
- Gardez les machines et les lieux de travail propres et ordonnés.
- Triez et jetez les déchets dans les bennes appropriés au fur et à mesure de l'activité.



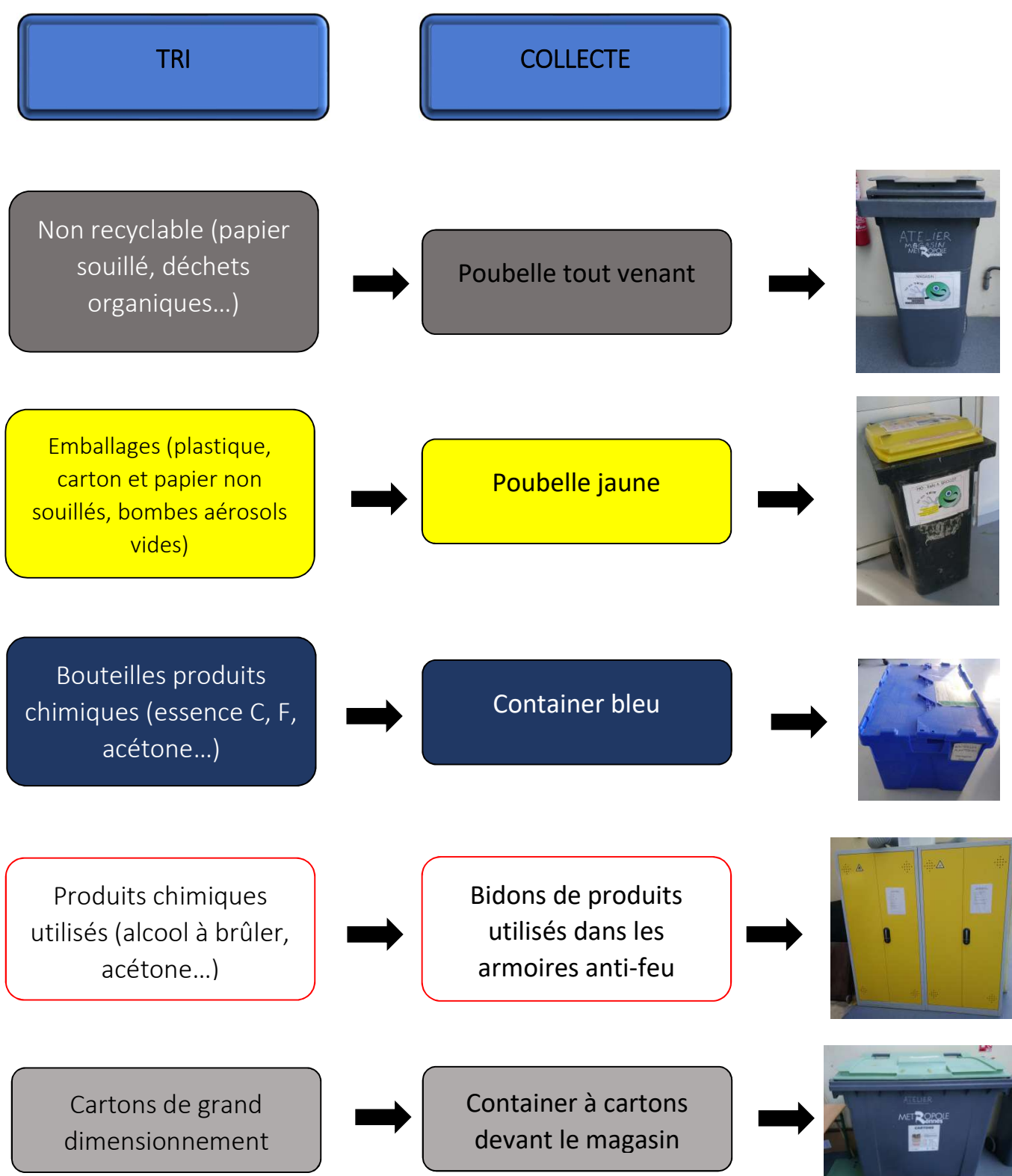
**« Respectez la propreté dans vos vestiaires pour vous et vos camarades »**

## La gestion des déchets

**Déchet** : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit que son *détenteur destine à l'abandon*.

« **Toute personne** qui **produit** ou **détient des déchets** est tenue d'en assurer ou d'en **faire assurer l'élimination** »

Code de l'environnement (art. L. 541-2)



## Les équipements pédagogiques et le matériel

L'élève doit se présenter au cours de technique professionnelle avec son équipement (classeurs ou cahiers de techniques professionnelles et tenue professionnelle) dont il est responsable.

Du matériel de l'établissement est prêté à chaque élève, en fonction des besoins de sa formation. L'élève est responsable du matériel qui lui est confié.

En début de cours, l'élève doit signaler au professeur le matériel manquant ou tout dysfonctionnement sur le poste de travail attribué, afin qu'il ne soit pas tenu pour responsable.

Avant d'utiliser une machine stationnaire ou portative, je demande systématiquement l'autorisation du professeur. L'élève s'informerera sur l'utilisation des équipements et du matériel s'il n'en a pas la connaissance, par la lecture de fiche de poste, notice d'utilisation, manuel, aide du professeur.....

La sortie des cours ne pourra se faire tant que le poste de travail, le matériel, les outillages collectifs ainsi que les espaces pédagogiques seront nettoyés et rangés en fin de chaque séance. Puis vérifié par le professeur.

**" Je ne place pas d'outils tranchants ou pointus dans ma poche."**

**J'attends systématiquement l'autorisation du professeur avant d'utiliser une machine stationnaire ou portative**

## Précautions liées aux produits chimiques

Les produits chimiques sont partout, sous forme liquide, solide ou gazeuse. On les retrouve comme substance pures ou mélanges dans toutes les activités et secteurs professionnels.

### • Les pictogrammes de danger

**PRODUITS CHIMIQUES**

**Les 9 pictogrammes de danger**

**Dangers physiques**

- J'EXPLOSE**
  - Je peux exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...
- JE FLAMBE**
  - Je peux m'enflammer, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau si je dégage des gaz inflammables.
- JE FAIS FLAMBER**
  - Je peux provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables.
- JE SUIS SOUS PRESSION**
  - Je peux exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous).
  - Je peux causer des brûlures ou blessures liées au froid (gaz liquéfiés réfrigérés).

**Dangers pour la santé**

- JE RONGE**
  - Je peux attaquer ou détruire les métaux.
  - Je ronge la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.
- JE TUE**
  - J'empoisonne rapidement, même à faible dose.
- JE NUIS GRAVEMENT À LA SANTÉ**
  - Je peux provoquer le cancer.
  - Je peux modifier l'ADN.
  - Je peux nuire à la fertilité ou au fœtus.
  - Je peux altérer le fonctionnement de certains organes.
  - Je peux être mortel en cas d'ingestion puis de pénétration dans les voies respiratoires.
  - Je peux provoquer des allergies respiratoires (asthme par exemple).

**Dangers pour l'environnement**

- J'ALTÈRE LA SANTÉ ET LA COUCHE D'OZONE**
  - J'empoisonne à forte dose.
  - J'irrite la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires.
  - Je peux provoquer des allergies cutanées (eczéma par exemple).
  - Je peux provoquer somnolence ou vertiges.
- JE POLLUE**
  - Je provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).



## • Sécurité lors de l'utilisation

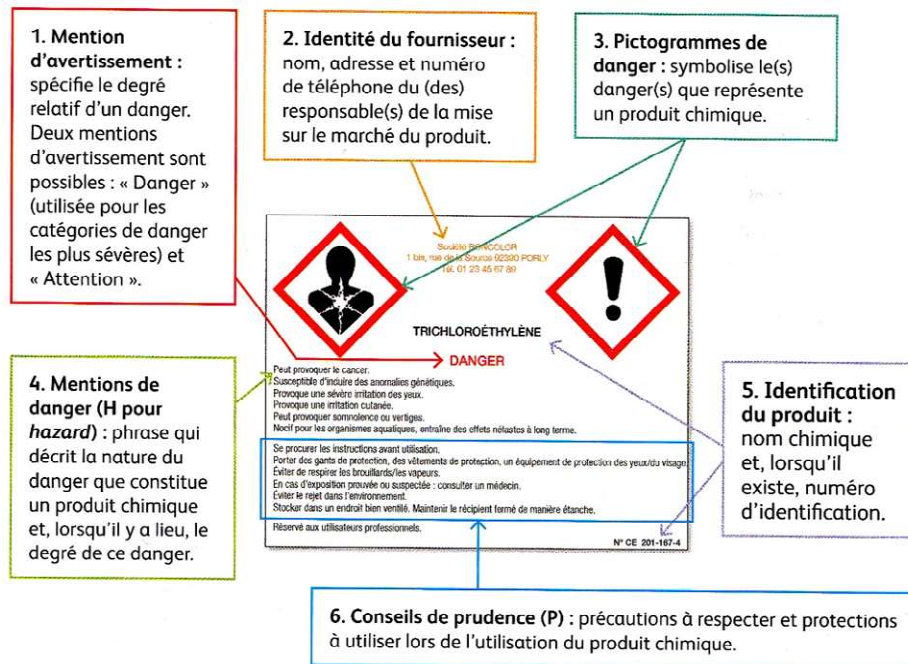
### → Les principes de base :



### → Le port des EPI adaptés :



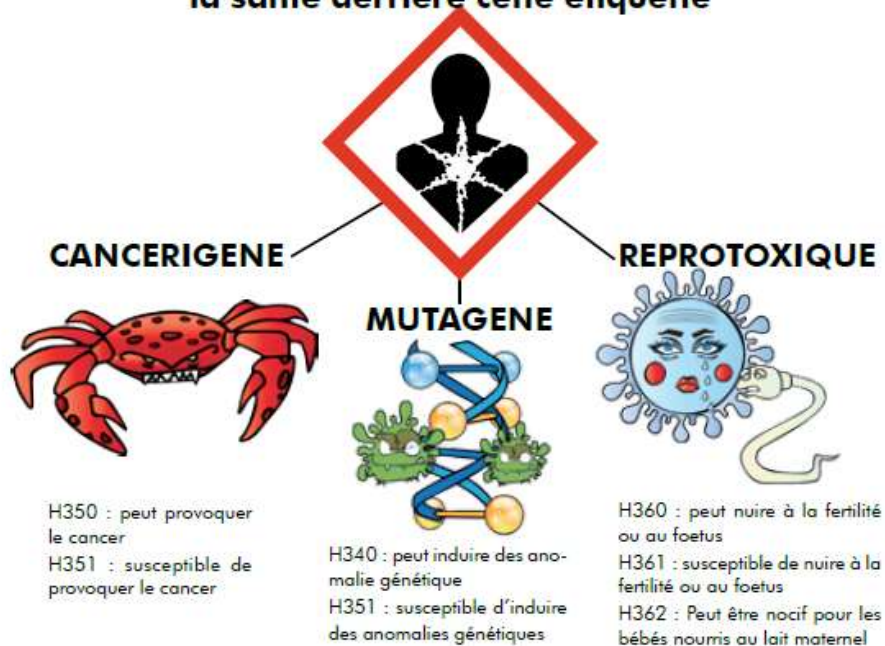
## • L'étiquetage des produits chimiques



Vous disposez dans chaque atelier d'un classeur de **fiches de données sécurité (FDS)** consultable à tout moment et vous donnant toutes les informations sur le produit (dangers pour la santé et l'environnement, moyens de protection, mesures à prendre en cas d'urgence)

• *Les CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) : vigilance !*

**3 risques de dangers graves pour la santé derrière cette étiquette**



• *Les précautions de stockage des produits chimiques*

- ➔ Stocker dans des locaux ventilés, parfaitement identifiés et fermés à clé.
- ➔ Placer les produits dans des bacs de rétention.
- ➔ Ne pas stocker ensemble des produits incompatibles entre eux.
- ➔ Respecter les consignes de sécurité.



## Les fiches de sécurité d'utilisation d'équipement

Chaque équipement de l'atelier dispose d'une fiche sécurité.

<b>RISQUES</b>	<b>ESPACE ATELIER LEVAGE D'UN VEHICULE EN HAUTEUR</b>	<b>PREVENTION</b>
<b>NE PAS UTILISER LE PONT 2 COLONNES SANS FORMATION ET SANS AUTORISATION</b>	<b>ARRET D'URGENCE</b> 	
 <p>Risque de chute du véhicule Risque écrasement avec le véhicule Risque écrasement des mains entre les tampons et le bas de caisse du véhicule</p>	<p>Lire la notice d'utilisation Positionner le véhicule à égale distance des 2 colonnes ET Positionner le véhicule pour obtenir un porte à faux correct Mettre les tampons sous les points de levage en manipulant les bras ET Régler la hauteur des 4 tampons en vissant ou dévissant <b>AVANT DE LEVER APPELER LE PROFESSEUR</b></p>	<p>Celui qui manipule le pont est le responsable des manoeuvres Vérifier qu'aucune personne ne soit dans la zone de sécurité avant d'actionner le bouton Lever pour décoller les roues et appuyer sur le véhicule pour vérifier la stabilité Continuer de lever le véhicule</p>
<p style="text-align: center;"><b>EN CAS D'ACCIDENT</b> Prévenir le professeur le plus proche Suivre le <b>PROTOCOLE</b> du lycée</p> <div style="text-align: center;">  <p>N° DES SECOURS</p> </div>		<p style="text-align: center;"><b>EN FIN D'UTILISATION</b> Descendre le pont au plus bas en vérifiant qu'aucune personne ne soit dans la zone de sécurité Replier les bras</p>

### **Comment lire cette fiche :**

- Je lis les pictogrammes de dangers auxquels je m'expose.
- J'identifie les risques liés à l'utilisation de cette machine
- Je lis les obligations, les interdictions et les instructions me permettant de travailler en sécurité.
- Je décide de respecter et de faire respecter ces consignes de sécurité.

**J'ai une question, un doute ...  
Je contacte mon professeur pour avoir plus d'informations.**



## La manutention manuelle

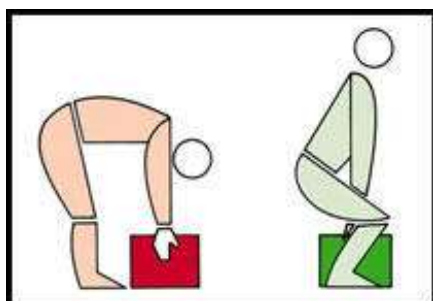
### Utilisation en priorité d'appareils de levage mécaniques

La réglementation n'envisage le recours à la manutention manuelle que lorsqu'il ne peut véritablement être fait autrement. Ainsi, l'article R.4541-3 du Code du travail exige d'éviter le recours à la manutention manuelle de charge par les travailleurs.

Seuil		
Action ou situation	Intensité maximale*	Durée maximale*
Lever ou porter	Charge unitaire de 15 Kg	600 heures par an
Pousser ou tirer	Charge unitaire de 250 Kg	
Déplacement du travailleur avec la charge ou prise de la charge au sol ou à une hauteur située au-dessus des épaules	Charge unitaire de 10 Kg	
Cumul de manutention de charges	7,5 tonnes cumulées par jour	120 jours par an

\*Au-delà de ce seuil, on parlera de pénibilité

HOMMES			FEMMES		
14 à 15 ans	16 à 17 ans	18 ans et plus	14 à 15 ans	16 à 17 ans	18 ans et plus
15 kg	20 kg	55 kg	8 kg	10 kg	25 kg



1. Se rapprocher au plus près de la charge
  2. Assurer l'équilibre
  3. Assurer les prises
  4. Fixer la colonne vertébrale
  5. Travailler avec les cuisses
- Remarque :** demander de l'aide si cela est nécessaire



**Gants obligatoires pour toute manutention manuelle**



### FORMATION PRAP

*(Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique)*



Date de la formation PRAP : ...../...../.....

Certification PRAP :  OUI  NON

Nom du formateur : .....

Signature :

## Formation SST (Sauveteur Secouriste au Travail)



**Date de la formation SST :**

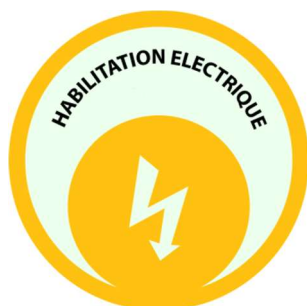
...../...../.....

Certification SST :  OUI  NON

Le ...../ ...../ 20.....

**Formateurs (trices)**

## Formations Habilitations électriques



<u>Titre d'habilitation</u>	<u>Date de la formation</u>	<u>Validé le</u>	<u>Signature du formateur</u>
	...../...../20.....		
	...../...../20.....		
	...../...../20.....		

## Permis d'utilisation d'équipement

Perceuse  
à colonne



Formé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Touret



Formé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Presse



Formé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Cric boîte de vitesses



Formé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Cric rouleur



Formé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Grue d'atelier



Formé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Pont 2 colonnes



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Pont 4 colonnes



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Pont ciseaux



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Pont mobile



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Pont de service non encastré



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Pont de service encastré



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../...../.....

Compresseur de ressort  
d'amortisseur



Formé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Station de climatisation



Formé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Banc de freinage



Formé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Machine à démonter les  
pneus



Formé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Equilibreuse



Formé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à  
l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Table élévatrice



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Lève moto mécanique



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Plateforme de travail



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Extraction des gaz d'échappement



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Banc de puissance Fuch



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Banc de puissance Marolo



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Poste à souder MIG



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Lèves motos



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Sableuse



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Lèves quads



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Fontaine lessivielle



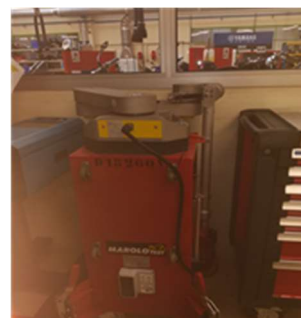
Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Contrôleur de cadre



Formé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

Validé à la sécurité et à l'utilisation le :

...../ ...../ .....

En signant ce livret de formation à la sécurité, je m'engage à respecter les consignes afin de préserver ma sécurité, ma santé et celle de mon entourage.

J'atteste également avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et des ateliers.

A RENNES

LE ..... / ..... / .....